

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 28 janvier 2025, de 19 h à 21 h 13, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Roxanne Béland
 Brigitte Talbot
 Hayette Laouari
 Mélanie Pouliot
 Sylvie Langlois
 Annie Ménard
 Catherine Lajoie
 Sara Mondor
 Catherine Lemelin
 Mélanie Desrosiers
 Catherine-Jennifer McDonald

Messieurs Jean-François Ancitil
 Éric Deschênes
 Dany Garant

Administrateurs formant quorum

M^{me} Rachel Bégin, directrice générale
M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe
M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale
M^{me} Stéphanie Fillion, personnel d'encadrement sans droit de vote

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, M^{me} Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-25-01-28-01

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 28 janvier 2025, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET DÉCLARATIONS DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
Pour consulter le fonctionnement de la période de questions du public, veuillez consulter l'annexe en cliquant [ici](#).
 - 3.1. Cantine pour tous
- 4. AGENDA DE CONSENTEMENT**
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 26 novembre 2024
- 5. DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1. Présentation du Rapport annuel d'activités du protecteur régional de l'élève 2023-2024 – Région de la Marée-Montante
 - 5.2. Collège de Saint-Damien
 - 5.3. Adjudication du mandat de services professionnels en architecture pour le projet de construction d'un complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)
 - 5.4. Adjudication du mandat de services professionnels en structure et génie civil pour le projet de construction d'un complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)
 - 5.5. Adjudication du mandat de services professionnels en génie mécanique et électricité pour le projet de construction d'un complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)
 - 5.6. Rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2023-2024 et résultats du PEVR
- 6. RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.2. Comité de vérification
 - 6.3. Comité des ressources humaines
 - 6.4. Comité consultatif du transport des élèves
- 7. INFORMATIONS**
 - 7.1. État de situation – Pôle 1
 - 7.2. État de situation – Complexe sportif
 - 7.3. État de situation – École alternative
 - 7.4. Optimisation des ressources
 - 7.5. Début de la période d'inscriptions
- 8. SUJETS DIVERS**
- 9. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Gaston Cadrin, vice-président du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), s'adresse à M^{me} Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de savoir si le centre de services scolaire attendra la décision du ministère de la Culture et des Communications, à la demande du GIRAM, de reconnaître « immeuble patrimonial » le Collège de Saint-Damien avant de se prononcer définitivement sur le sort de ce bâtiment qui lui appartient. M^{me} Laouari informe M. Cadrin que ce point sera abordé ultérieurement au point 5.2 « Collège de Saint-Damien ».

M. Marc Jomphe, président de Gestion immobilière Galaxie et de Pousse et passion jardin bio, s'adresse à M^{me} Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de savoir si, advenant que le comité de sauvegarde ne puisse récupérer le bâtiment du Collège de Saint-Damien pour leur projet, si un délai de 2 mois pourrait lui être octroyé afin de proposer un projet de culture verticale dans le bâtiment. M^{me} Laouari informe M. Jomphe que ce point sera abordé ultérieurement au point 5.2 « Collège de Saint-Damien ».

M. François Fournier, parent de l'école Morissette, s'adresse à M^{me} Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin d'obtenir un rappel des dates importantes dans ce dossier et un suivi sur l'étude en cours. M^{me} Laouari informe M. Fournier que ce point sera abordé ultérieurement au point 7.1 « État de situation – Pôle 1 ».

3.1 Cantine pour tous

M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe, effectue un suivi concernant la Cantine pour tous. M^{me} Grégoire mentionne que, le 27 novembre dernier, elle a effectué une présentation des services de l'organisme à l'ensemble des directions d'établissement du primaire. En raison du fort intérêt de ces dernières, le 5 février prochain, l'organisme Cantine pour tous viendra réaliser une présentation officielle aux directions afin que celles-ci puissent poser leurs questions et entamer le processus, le cas échéant.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1 Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 26 novembre 2024

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-25-01-28-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Sara Mondor et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 26 novembre 2024;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 26 novembre 2024 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

5. DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1 Présentation du Rapport annuel d'activités du protecteur régional de l'élève 2023-2024 – Région de la Marée-Montante

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, réalise une brève introduction.

En raison de problèmes techniques, le lien de la présentation du protecteur régional de l'élève a été acheminé à toutes les personnes présentes afin de s'assurer que tous y aient accès. Le lien sera aussi disponible sur le site web du centre de services scolaire dans la section [Plainte](#).

5.2 Collège de Saint-Damien

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, et le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présentent le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud détient le titre de propriété sur le Collège de Saint-Damien, soit les lots 3 929 116, 3 929 118, 3 929 119, 3 929 120, 3 929 121 et 3 931 052;

ATTENDU QUE la démolition du Collège de Saint-Damien est autorisée et financée par le ministère de l'Éducation dans le cadre du projet de remplacement du bâtiment de l'école primaire des Rayons-de-Soleil (mesure 50631);

ATTENDU QUE deux organismes avaient manifesté l'intérêt à acquérir le bâtiment, La Maison des Vétérans du Canada inc. et la Fondation St-Joseph de l'Espérance, pour réaliser un projet porteur dans ledit bâtiment;

ATTENDU QUE les deux organismes cités précédemment devaient déposer les documents pertinents incluant un plan d'affaires complet avec montage financier auprès du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud avant le 29 mars 2024, tel que le précise la résolution CA-CSSCS-24-01-23-09;

ATTENDU QUE La Maison des Vétérans du Canada inc. a signifié son intention de ne pas poursuivre son projet avec le Collège de Saint-Damien au conseil d'administration dans une lettre datée du 14 mars 2024;

ATTENDU QUE seule la Fondation St-Joseph de l'Espérance a déposé un projet;

ATTENDU QUE les sources de financement présentées dans le montage financier du projet ne sont pas confirmées officiellement;

ATTENDU le changement de gouvernance au sein des membres du conseil d'administration de la Fondation St-Joseph de l'Espérance;

ATTENDU QUE la Fondation demande un moratoire jusqu'en décembre 2025 avant que le centre de services scolaire entame des démarches relativement à la démolition du bâtiment;

ATTENDU la recommandation dans l'avis écrit du conseil municipal de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, en date du 23 mai 2024, qui confirme que la Municipalité est en accord avec la demande de moratoire de la Fondation St-Joseph de l'Espérance, sous conditions telles que stipulées dans l'avis;

ATTENDU QUE l'octroi d'un moratoire jusqu'en décembre 2025 entraînerait des frais supplémentaires de démolition reliés à l'inflation, ainsi que des frais d'exploitation importants pour le centre de services scolaire;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire a reporté sa décision finale du 23 avril 2024 au 28 mai 2024;

ATTENDU la résolution *CA-CSSCS-24-05-28-06 Décision concernant le Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)*;

ATTENDU QU'aucun projet n'a été déposé en date du 10 janvier 2025;

ATTENDU la lettre de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland concernant la *Position de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et de La Maison de la culture de Bellechasse dans le dossier de l'ancien Collège de Saint-Damien*;

ATTENDU la lettre du ministère de la Culture et des Communications demandant la collaboration du centre de services scolaire concernant la réception d'une proposition de classement en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

CA-CSSCS-25-01-28-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Catherine-Jennifer McDonald et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration reportent la décision concernant le Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland) jusqu'à la prochaine séance du conseil d'administration.

Adopté.-

5.3 **Adjudication du mandat de services professionnels en architecture pour le projet de construction d'un complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)**

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été lancé le 10 septembre 2024 pour le choix d'une firme professionnelle en architecture dans le cadre du projet de construction d'un complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (AE247-240);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 11 octobre 2024, lesquelles étaient toutes conformes;

Firmes
Atelier Guy Architecture & Coarchitecture en consortium
Onico inc. et Riopel Dion Saint-Martin en consortium
Proulx Savard architectes, GLCRM architects & Héloïse Thibodeau architecte en consortium
BGLA & Poirier Fontaine Architectes en consortium
Lemay CO & NFOE en consortium
Atelier 5 inc.
ABCP Architecture et urbanisme
Bilodeau Baril Leeming & CMM2 en consortium

CA-CSSCS-25-01-28-04

ATTENDU le comité de sélection tenu le 31 octobre 2024 en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection d'adjuger le contrat à ABCP Architecture et Urbanisme, la firme ayant obtenu la plus haute note lors de l'évaluation de la qualité;

ATTENDU l'offre de service reçue le 17 décembre 2024, laquelle établie les honoraires professionnels en architecture pour la réalisation du projet au montant de 1 818 540,97 \$, taxes en sus.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme d'architecture ABCP Architecture et Urbanisme soit retenue dans le cadre du projet de mise en construction d'un complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques Casault (AE247-240);

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à signer l'offre de service de la firme d'architecture ABCP Architecture et Urbanisme au montant de 1 818 540, 97 \$, taxes en sus.

Adopté.-

5.4 Adjudication du mandat de services professionnels en structure et génie civil pour le projet de construction d'un complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été lancé le 10 septembre 2024 pour le choix d'une firme professionnelle en structure et génie civil dans le cadre du projet de construction d'un complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (AE247-240);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 11 octobre 2024, lesquelles étaient toutes conformes;

Firmes
WSP Canada inc.
Tétra Tech QI inc.
Les services EXP inc.
GBI Experts-Conseils inc. & Génie + en consortium
EMS Structure inc.
CIMA + s.e.n.c.
Bouthillette Parizeau inc. & BDCO en consortium

ATTENDU le comité de sélection tenu le 31 octobre 2024 en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection d'adjuger le contrat à CIMA + s.e.n.c., la firme ayant obtenu la plus haute note lors de l'évaluation de la qualité;

ATTENDU l'offre de service reçue le 16 décembre 2024, laquelle établie les honoraires professionnels en structure et génie civil pour la réalisation du projet au montant de 734 243,15 \$, taxes en sus.

CA-CSSCS-25-01-28-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme d'ingénierie CIMA + s.e.n.c. soit retenue dans le cadre du projet de mise en construction d'un complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques Casault (AE247-240);

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à signer l'offre de service de la firme d'ingénierie CIMA + s.e.n.c. au montant de 734 243,15 \$, taxes en sus.

Adopté.-

5.5 Adjudication du mandat de services professionnels en génie mécanique et électricité pour le projet de construction d'un complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été lancé le 10 septembre 2024 pour le choix d'une firme professionnelle en génie mécanique et électricité dans le cadre du projet de construction d'un complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (AE247-240);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 11 octobre 2024, lesquelles étaient toutes conformes;

Firmes
WSP Canada inc.
Tétra Tech QI inc.
Les services EXP inc.
CIMA + s.e.n.c. et GBI Experts-Conseils inc. en consortium
Bouthillette Parizeau inc.

ATTENDU le comité de sélection tenu le 31 octobre 2024 en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses règlements;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection d'adjuger le contrat à Tétra Tech QI inc., la firme ayant obtenu la plus haute note lors de l'évaluation de la qualité;

ATTENDU l'offre de service reçue le 12 décembre 2024, laquelle établie les honoraires professionnels en génie mécanique et électricité pour la réalisation du projet au montant de 805 150,00 \$, taxes en sus.

CA-CSSCS-25-01-28-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme d'ingénierie Tétra Tech QI inc. soit retenue dans le cadre du projet de mise en construction d'un complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques Casault (AE247-240);

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à signer l'offre de service de la firme d'ingénierie Tétra Tech QI inc. au montant de 805 150,00 \$, taxes en sus.

Adopté.-

5.6 Rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2023-2024 et résultats du PEVR

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, présente le Rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2023-2024 et les résultats du PEVR, en collaboration avec M. Philippe Plamondon, conseiller-cadre à la Direction générale.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-François Anctil mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 21 janvier dernier. Les membres ont discuté des sujets suivants : avancement du plan de formation du conseil d'administration et des conseils d'établissement, les conflits d'intérêts et la trousse de bienvenue des administrateurs du conseil d'administration.

6.2 Comité de vérification

M^{me} Catherine Lajoie indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre aura lieu le 20 février 2025.

6.3 Comité des ressources humaines

M^{me} Mélanie Desrosiers indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.4 Comité consultatif du transport des élèves

M^{me} Brigitte Talbot indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre aura lieu le 11 février 2025.

7. INFORMATIONS

7.1 État de situation – Pôle 1

M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, mentionne que l'équipe de professionnels a été mandatée. Aucun retard n'est anticipé. Le rapport préliminaire sera déposé le 30 avril et le rapport final le sera au plus tard le 30 juin. Aucun report n'est possible. À la suite de la réception du rapport final, il sera possible pour le centre de services scolaire, en collaboration avec le ministère, d'analyser les 2 options soit : une construction neuve à Saint-Anselme ou l'agrandissement simultanée des écoles Morissette et Provencher.

7.2 État de situation – Complexe sportif

M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, mentionne que les professionnels ont commencé à travailler le dossier après la tenue des comités de sélection. Les plans et devis devront passer 3 étapes de validation au niveau du MEQ : 10, 30 et 60 % en plus d'être autorisés lors du lancement de l'appel d'offres. L'échéancier préliminaire prévoit un appel d'offres pour la construction aux alentours de mars 2026, pour une livraison des espaces aux alentours de la rentrée scolaire 2027-2028. L'échéancier du projet est sujet à être adapté en fonction de l'avancement des plans et devis et des difficultés rencontrées, le cas échéant.

M^{me} Rachel Bégin, directrice générale, mentionne qu'une rencontre du Grand comité a eu lieu. Les membres ont pu faire le point concernant l'échéancier et les communications en lien avec le projet de complexe sportif.

7.3 État de situation – École alternative

M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe, mentionne qu'une rencontre d'information pour les parents intéressés a eu lieu le 10 décembre dernier. À la suite de cette rencontre, les parents étaient invités à démontrer leur intérêt en remplissant un formulaire de manifestation d'intérêt. Une relance a été effectuée en raison de problèmes de communications. Ces manifestations d'intérêt étaient une condition afin que le centre de services scolaire travaille ce projet en vue de l'automne 2026.

En ce sens, M^{me} Grégoire a annoncé qu'il y avait un nombre suffisant de manifestations afin de débiter la mise en œuvre du projet. Une séance d'information officielle aura lieu avant la période d'inscriptions de février 2026. Il est important de mentionner que ce projet se réalisera si le nombre d'inscriptions minimal est atteint.

L'ouverture de l'école alternative est prévue pour août 2026 dans le bâtiment de l'école de l'Étincelle, sous réserve des inscriptions.

M^{me} Rachel Bégin, directrice générale, ajoute qu'une analyse de la situation des espaces du pôle 2 devra être effectuée en fonction des inscriptions. Présentement, rien n'indique que ce projet permettra de déplacer une masse importante d'élèves et de contribuer à libérer des espaces dans les écoles qui sont à pleine capacité.

7.4 Optimisation des ressources

M^{me} Rachel Bégin, directrice générale, fait état de la situation concernant l'optimisation des ressources. Elle informe les administrateurs que le ministère demande l'application d'un effort budgétaire pour le réseau public, qui s'élève, pour notre centre de services scolaire, à un montant de 974 010,90 \$.

7.5 Début de la période d'inscriptions

M^{me} Rachel Bégin, directrice générale, annonce le début de la période d'inscriptions qui aura lieu du 3 au 14 février 2025.

8. SUJETS DIVERS

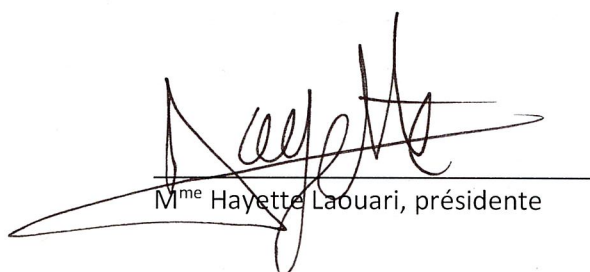
Aucun sujet divers.

9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-25-01-28-07

II EST PROPOSÉ par M. Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 21 h 13.


M^{me} Hayette Laouari, présidente


M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale

